



Assemblée générale

Distr. générale
30 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre VIII Services communs d'appui

Chapitre 28A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

(Programme 24 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Direction exécutive et administration	8
B. Programme de travail	11
Composante 1 : services de gestion	12
Composante 2 : administration de la justice : évaluation de la gestion	16
Composante 3 : services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination	18
C. Appui au programme	21
Annexe	
Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011	26

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1)*. De nouvelles modifications ayant été apportées au Programme 24 pour l'aligner sur les dispositions des résolutions 63/250 et 63/262 (voir A/64/74), il sera soumis au Comité du programme et de la coordination à sa quarante-neuvième session pour examen et recommandation à l'Assemblée générale.



Vue d'ensemble

Tableau 28A.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	26 373 400
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	15 100 600
^a Aux taux de 2008-2009.	
^b Ce montant a fait l'objet d'un ajustement technique pour les besoins de la présentation comptable afin de rendre compte de l'incidence sur l'exercice biennal des décisions prises par l'Assemblée générale en ce qui concerne l'administration de la justice.	

Tableau 28A.2

Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	Classe
Budget ordinaire		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	50	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1, 3 G(1°C), 22 G(AC)
Transfert	1	1 poste G(AC) cédé au Bureau des technologies de l'information et des communications (chapitre 29)
Suppression	1	1 poste G(1°C) du secrétariat de la Cinquième Commission
Création	1	1 poste P-2/1 pour le secrétariat de la Cinquième Commission
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	51	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 4 G(1°C), 23 G(AC)

Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint; G(1°C) : Agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) Agent des services généraux (Autres classes).

- 28A.1 Le Département de la gestion est chargé de mettre en œuvre le programme de travail correspondant au chapitre 28A. Les activités prévues à ce chapitre relèvent du programme 24 (Services de gestion et d'appui), du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1).
- 28A.2 Le Département de la gestion veillera à ce que les politiques de gestion, les procédures et les contrôles internes, qu'ils soient nouveaux ou révisés, répondent tous aux attentes des États Membres telles que les traduisent les résolutions et décisions de l'Assemblée générale ainsi que les règles et règlements pertinents des Nations Unies, ou les dépassent. L'aptitude des responsables à exécuter les programmes approuvés sera renforcée au moyen d'une formation améliorée à la gestion, d'une planification plus ciblée des programmes, d'une application plus efficace de la gestion axée sur les résultats et de modalités de suivi et d'évaluation plus régulières et systématiques. Le Département suivra aussi de près les recommandations des organes de contrôle, recensera les lacunes d'ordre matériel et veillera à ce que des mesures correctives soient prises. En outre, il apportera un appui fonctionnel au Conseil d'évaluation de la performance s'agissant de l'exécution par les hauts responsables de leur lettre de mission et au Comité de gestion dans le

cadre du suivi des recommandations formulées par les organes de contrôle et par les départements et bureaux du Secrétariat.

- 28A.3 Comme par le passé, il incombera au Département d'améliorer les pratiques de gestion dans l'ensemble de l'Organisation, de promouvoir la responsabilité et l'évaluation de la gestion, d'améliorer les méthodes et les procédures de travail, de permettre une amélioration continue de la gestion, d'exécuter les politiques de gestion et les initiatives en matière de réforme visant à donner davantage de latitude au personnel et de rendre celui-ci mieux à même d'exécuter avec plus d'efficacité les tâches qui lui sont confiées. Compte tenu du rôle de premier plan qu'il joue dans l'application de politiques respectueuses de la parité des sexes, le Département continuera d'appuyer et de renforcer la prise en compte du principe d'égalité des hommes et des femmes dans les activités de l'Organisation. Sur la base d'une stratégie de communication entreprenante, il s'assurera que les États Membres et les responsables et leurs équipes sont parfaitement informés et solidaires de l'action menée pour que l'Organisation soit plus efficace et se concentre davantage sur l'obtention de résultats.
- 28A.4 Le Département conservera son rôle de chef de file des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Grâce à des partenariats avec d'autres organismes du système, il renforcera les services communs et mixtes existants et en mettra sur pied de nouveaux s'il estime qu'ils seront plus efficaces et plus économiques que les mécanismes décentralisés actuels.
- 28A.5 Le Département fournira par ailleurs des services d'appui fonctionnel et/ou technique à la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) de l'Assemblée générale, au Comité du programme et de la coordination, au Comité des contributions, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et au Comité des commissaires aux comptes.
- 28A.6 En application des résolutions 60/283 et 63/262 de l'Assemblée générale sur le remplacement du Système intégré de gestion par un progiciel de gestion intégré de la génération suivante, le projet de progiciel de gestion intégré englobera la gestion de toutes les ressources financières, humaines et matérielles dans un seul système intégré pour l'ensemble de l'Organisation, y compris pour les missions de maintien de la paix et hors Siège. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, l'exécution du projet se poursuivra sous la coordination et le contrôle du Département par l'entremise du Comité de pilotage du progiciel de gestion intégré. Le Département assurera la mise en œuvre des diverses fonctionnalités du système de manière à réduire au minimum les répercussions du changement sur l'Organisation et sur ses ressources et à atténuer les risques auxquels elle pourrait être exposée de ce fait au plan institutionnel et dans le domaine de la gestion.
- 28A.7 Le Département gèrera également la rénovation historique du complexe abritant le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Le plan-cadre d'équipement prévoit une rénovation complète qui donnera à l'Organisation des locaux modernes, sécurisés et économes en énergie. La rénovation des bâtiments du Secrétariat, de l'Assemblée générale et des conférences est en cours et le projet devrait être mené à son terme en 2013.
- 28A.8 Le montant total des ressources demandées pour le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion au titre du budget ordinaire s'élève à 26 373 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 11 272 800 dollars (74,7 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009. Cette augmentation se décompose comme suit :
- a) Diminution de 10 400 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration, qui résulte de la baisse du montant des crédits demandés au titre du mobilier et du matériel en raison de l'ajournement du remplacement du matériel de bureau compte tenu de sa durée de vie utile;

- b) Diminution nette de 321 300 dollars à la rubrique Programme de travail, qui se décompose comme suit :
- i) Diminution de 122 100 dollars au titre de la composante services de gestion, qui résulte de la baisse du montant des crédits demandés pour les contrats de consultants destinés aux services de prévention de la fraude et de la corruption;
 - ii) Diminution de 115 700 dollars au titre de la composante administration de la justice, qui reflète les ajustements liés à la création de postes au sein du Groupe du contrôle hiérarchique constitué pendant l'exercice biennal 2008-2009 en application du nouveau dispositif d'administration de la justice adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/228, compensée en partie par la non-reconduction de crédits alloués ponctuellement au titre de 2008;
 - iii) Diminution de 83 500 dollars au titre de la composante services à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination, résultant de l'abolition d'un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) qui s'accompagne d'une proposition de création d'un poste de la classe P-2 dont le titulaire aurait pour tâche de fournir un appui technique, administratif et fonctionnel renforcé à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination pour leurs réunions (65 500 dollars), en conséquence du reclassement des fonctions afférentes à ce poste d'agent des services généraux, de la réduction du coût des heures supplémentaires entraînée par cette mesure (12 400 dollars) et d'une baisse du montant demandé au titre du remplacement du mobilier du matériel, compte tenu de la durée de vie utile de ce dernier (5 600 dollars);
- c) Augmentation nette de 11 604 500 dollars au titre de l'appui au programme, qui s'explique comme suit :
- i) Diminution de 149 700 dollars résultant de la cession par le Service administratif du Département de la gestion d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au Bureau des technologies de l'information et des communications (chap. 29) en raison du transfert des fonctions afférentes à l'appui administratif qui était dispensé à l'ancienne Division de l'informatique;
 - ii) Demande d'ouverture de crédit d'un montant de 11 775 900 dollars destiné à couvrir la part imputable au budget ordinaire du montant brut des crédits demandés pour 2010-2011 au titre du projet de progiciel de gestion intégré.

28A.9 Conformément à la résolution 61/245 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a remis son rapport sur le dispositif de responsabilisation, le cadre de référence de la gestion globale des risques et du contrôle interne et le cadre de gestion axée sur les résultats (A/62/701 et Corr.1 et Add.1), dans lequel il a détaillé les modalités de création d'une structure dont le personnel serait exclusivement chargé de conseiller les fonctionnaires des divers départements et bureaux, de les appuyer et de contrôler leur performance, l'objet étant d'assurer l'application sans faille des principes de la gestion axée sur les résultats et de recueillir et de communiquer des informations indispensables sur la performance sur la base desquelles des décisions puissent ensuite être prises en matière de responsabilisation. Dans ce rapport, le Secrétaire général a proposé le transfert d'un poste de la classe P-4 et d'un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) du Contrôle interne (chap. 30) au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion (chap. 28A), conformément au transfert des fonctions afférentes au suivi, y compris l'établissement du rapport sur l'exécution du programme. Dans sa décision 63/550, l'Assemblée a repoussé l'examen du rapport du Secrétaire général sur le dispositif de responsabilisation, le cadre de référence de la gestion globale des risques et du contrôle interne et le cadre de gestion axée sur les résultats (A/62/701 et Corr.1 et

Add.1). Par conséquent, dans l'attente d'une décision de l'Assemblée quant à la proposition de transfert, les ressources susmentionnées demeurent allouées au chapitre 30. Si l'Assemblée approuve la proposition du Secrétaire général, les ressources en question seront transférées du chapitre 30 (Contrôle interne) au chapitre 28A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) et incorporées dans les crédits qui seront initialement ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011, notamment au titre des activités d'autoévaluation et des produits dont la liste figure dans le projet de budget-programme¹.

- 28A.10 S'agissant du montant des ressources nécessaires à plus long terme pour financer le progiciel de gestion intégré, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 63/262, les résultats de l'étude des besoins des utilisateurs, le plan de mise en œuvre, les ressources demandées et les options envisageables pour le projet seront examinés en détail dans le cadre d'un rapport complet qui sera soumis à l'Assemblée à sa soixante-quatrième session. Un montant de 11 775 900 dollars, destiné à couvrir la part imputable au budget ordinaire du montant brut des crédits demandés au titre du projet pour 2010-2011 (78 506 000 dollars) conformément aux arrangements de partage des coûts définis dans le document A/62/510/Rev.1 et approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262 pour le projet, a été inclus dans le présent chapitre. Il convient toutefois de noter que, selon les premières indications, le montant total brut du budget du projet pour 2010-2011 pourrait s'établir aux alentours de 186 millions de dollars; la part imputable au budget ordinaire s'élèverait alors à 28 millions de dollars, soit quelque 16,2 millions de dollars de plus que le montant proposé à ce stade dans le présent document. Du fait que l'analyse des besoins des utilisateurs n'a pas été menée à son terme, le détail des montants nécessaires pour l'ensemble du projet, y compris les crédits supplémentaires susceptibles d'être imputés au budget ordinaire, sera communiqué dans le rapport complet qui sera soumis à l'Assemblée à sa soixante-quatrième session.
- 28A.11 Le montant des ressources extrabudgétaires nécessaires pour l'exercice biennal 2010-2011 a été estimé à 82 399 800 dollars. Ces ressources proviendront, d'une part, de recettes au titre de l'appui au programme correspondant au remboursement des dépenses engagées par l'administration centrale en vue de fournir des services d'appui au titre de certaines activités extrabudgétaires et, d'autre part, du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, qui sert à financer des services fonctionnels et techniques fournis à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination, l'appui aux activités de contrôle, des services d'appui à la gestion et des services de secrétariat dispensés au Comité des marchés du Siège et au Comité central de contrôle du matériel. En outre, sur ce total, les ressources nécessaires pour le progiciel de gestion intégré, dont le montant a été estimé à 66 730 100 dollars, proviendront également des recettes tirées de l'appui au programme et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, dans les proportions définies dans le document A/62/510/ Rev.1.
- 28A.12 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, un montant de 98 000 dollars (budget ordinaire), représentant quatre mois et demi de travail d'administrateur et l'ouverture d'un crédit de 25 000 dollars pour des services de conseil, a été affecté à des activités de suivi et d'évaluation, dans la limite des moyens dont dispose le Bureau au titre du sous-programme 1.
- 28A.13 Le tableau 28A.3 indique la répartition estimative, en pourcentage, des ressources demandées au titre du présent chapitre. On trouvera un récapitulatif des ressources nécessaires dans les tableaux 28A.4 et 28A.5.

¹ Il convient de noter que dans sa résolution 63/276, postérieure à l'établissement du présent document, l'Assemblée générale a approuvé le transfert de postes et de ressources autres que celles affectées à des postes du chapitre 30 au chapitre 28A. Il en sera tenu compte pour le calcul du montant du crédit qui sera ouvert initialement.

Tableau 28A.3

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Direction exécutive et administration	9,8	1,1
B. Programme de travail		
Services de gestion	18,9	24,0
Administration de la justice : évaluation de la gestion	6,7	50,9
Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination	5,2	1,9
Total partiel (B)	30,8	76,8
C. Appui au programme	59,4	22,1
Total	100,0	100,0

Tableau 28A.4

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (crédits ouverts) ^a	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actua- lisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	2010-2011 (montant estimatif)
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Direction exécutive et administration	5 550,6	2 602,2	(10,4)	(0,4)	2 591,8	138,7	2 730,5
Programme de travail	11 465,7	8 450,4	(321,3)	(3,8)	8 129,1	428,0	8 557,1
Appui au programme	3 897,8	4 048,0	11 604,5	286,7	15 652,5	198,5	15 851,0
Total (1)	20 914,2	15 100,6	11 272,8	74,7	26 373,4	765,2	27 138,6

2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Composante</i>	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (montant estimatif)	<i>Source de financement</i>	2010-2011 (montant estimatif)
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies : appui aux structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires	
			ii) Des activités extrabudgétaires : appui aux activités fonctionnelles financées par des fonds extrabudgétaires	
	665,4	8 772,6	Opérations de maintien de la paix ^b	18 354,0
	13 390,1	19 957,7	b) Activités de fond : Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	64 343,4

	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (montant estimatif)	Source de financement	2010-2011 (montant estimatif)
c) Projets opérationnels				
Total (2)	14 055,5	28 730,3		82 697,4
Total [(1) + (2)]	34 969,7	43 830,9		109 836,0

^a Ce montant a fait l'objet d'un ajustement technique pour les besoins de la présentation comptable afin de rendre compte de l'incidence sur l'exercice biennal des résolutions 62/228 et 63/253 de l'Assemblée générale sur l'administration de la justice.

^b Y compris les ressources inscrites au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour financer les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel, qui sont gérés centralement par le Service administratif pour l'ensemble du Département de la gestion, ainsi que la part correspondante du financement du progiciel de gestion intégré. Bien que la location de locaux et les travaux de transformation et d'aménagement intéressant l'ensemble des départements soient gérés centralement par le Service administratif, les frais correspondants ne sont pas inclus dans ce montant du fait qu'ils sont pris en compte au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui).

Tableau 28A.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2008- 2009	2010- 2011	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2008- 2009	2010- 2011
			2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009 ^a	2010- 2011 ^b		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	2	2	–	–	–	–	2	2
D-1	4	4	–	–	1	1	5	5
P-5	9	9	–	–	–	1	9	10
P-4/3	7	7	–	–	7	6	14	13
P-2/1	1	2	–	–	1	1	2	3
Total partiel	24	25	–	–	9	9	33	34
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	4	3	–	–	–	–	4	3
Autres classes	23	22	–	–	1	2	24	24
Total partiel	27	25	–	–	1	2	28	27
Total	51	50	–	–	10	11	61	61

^a Postes n'émergeant pas au budget ordinaire devant permettre d'assurer l'appui à des activités fonctionnelles financées au moyen de fonds extrabudgétaires (2 P-3 et 1 P-2/1) et aux opérations de maintien de la paix [1 D-1, 3 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)].

^b Postes n'émergeant pas au budget ordinaire devant permettre d'assurer l'appui à des activités fonctionnelles financées au moyen de fonds extrabudgétaires (1 P-3) et aux opérations de maintien de la paix [1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)].

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 591 00 dollars

- 28A.14 Le Secrétaire général adjoint à la gestion arrête les principales politiques de l'Organisation en matière de gestion et assume la responsabilité générale de la gestion des ressources financières, humaines et matérielles de l'Organisation. Il formule les politiques, fixe les orientations et assure la coordination et la direction pour les questions relatives à la réforme de la gestion. Il représente le Secrétaire général s'agissant des questions de gestion auprès des organes directeurs, des organisations appliquant le régime commun et des organes consultatifs administratifs et suit de près les nouvelles problématiques qui se profilent en matière de gestion à l'échelle du Secrétariat. Il agit en liaison étroite avec les autorités du pays hôte et les États Membres s'agissant de tous les aspects techniques des questions financières, budgétaires et de personnel et de tout ce qui touche aux services communs d'appui. Il donne des orientations sur la stratégie à appliquer et exerce un contrôle sur la gestion dans le cadre de la mise en œuvre du projet de plan-cadre d'équipement. Le secrétariat de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination, qui fournit des services de secrétariat organiques et techniques à la Commission et au Comité, ainsi que le secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel, qui appuie l'action de ces deux comités, relèvent tous deux du Secrétaire général adjoint à la gestion. Enfin, ce dernier dirige et gère les activités du Département de la gestion.
- 28A.15 Dans l'exercice des responsabilités susmentionnées, le Secrétaire général adjoint à la gestion est secondé par le Directeur du Bureau du Secrétaire général adjoint, qui effectue la planification à moyen et long terme, conçoit et coordonne les stratégies et politiques de gestion, supervise la mise en œuvre des mesures de réforme et fait office de centre de liaison pour l'information et pour l'intégration de tous les aspects de l'action menée par le Département. Le Bureau appuie également le Secrétaire général adjoint dans les réunions des structures interinstitutions telles que le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et coordonne les activités du Département en assurant la liaison avec d'autres bureaux, fonds et programmes en ce qui concerne les questions d'intérêt commun. Le Directeur supervise les activités du Service de la coordination des politiques et du contrôle, du Service de l'appui à la gestion, du Groupe du contrôle hiérarchique et du Service administratif.

Tableau 28A.6

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer l'exécution intégrale des mandats et le respect des politiques et procédures de l'Organisation afin d'encourager l'adoption d'un style de gestion efficace dans l'ensemble de l'Organisation

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Programme de travail géré efficacement

a) Meilleure gestion et fourniture en temps utile des produits et services

Mesure des résultats : pourcentage des répondants estimant que le Département de la gestion fait preuve d'une efficacité accrue dans la prestation de ses services et tient davantage compte des usagers

- 2006-2007 :
- Prestations de services : 45 %
 - Souci de l'utilisateur : 50 %
- 2008-2009 (estimation) :
- Prestations de services : 55 %
 - Souci de l'utilisateur : 55 %
- 2010-2011 (objectif) :
- Prestation de services : 55 %
 - Souci de l'utilisateur : 55 %
- b) Meilleur équilibre de la représentation géographique^a et entre effectifs des deux sexes parmi les fonctionnaires
- b) i) Au sein du Département, augmentation du pourcentage de fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés
- Mesure des résultats*
- 2006-2007 : 50 %
- 2008-2009 (estimation) : 50 %
- 2010-2011 (objectif) : 50 %
- ii) Augmentation du pourcentage de candidates à des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur pour des contrats d'une durée d'un an ou plus
- Mesure des résultats*
- 2006-2007 : 50 %
- 2008-2009 (estimation) : 52 %
- 2010-2011 (objectif) : 54 %
- c) Cohérence accrue des politiques en matière de gestion des activités de l'ONU
- c) Progrès sur les plans de la communication et de la mise en commun des informations entre les dirigeants et les responsables de l'administration dans tous les lieux d'affectation
- Mesure des résultats* : plus grand nombre de réunions tenues chaque année entre les responsables du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion et les chefs de service administratif et chefs de l'administration dans les différents lieux d'affectation
- 2006-2007 : 17 réunions de chefs de service administratif et 13 réunions de dirigeants par an
- 2008-2009 (estimation) : 20 réunions de chefs de service administratif et 18 réunions de dirigeants par an
- 2010-2011 (objectif) : 20 réunions de chefs de service administratif et 18 réunions de dirigeants par an

^a Ne s'applique qu'aux candidats externes recrutés dans des États Membres non représentés ou sous-représentés.

Facteurs externes

28A.16 Ces activités devraient permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées au titre de la rubrique Direction exécutive et administration si toutes les parties prenantes collaborent pleinement avec le Département et lui apportent leur appui dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'amélioration de la gestion.

Produits

28A.17 Les produits finals de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :

- a) Représentation du Secrétaire général aux réunions des organes intergouvernementaux portant sur diverses questions administratives et financières, lorsqu'il y a lieu;
- b) Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies sur les questions s'inscrivant dans une démarche commune en matière de gestion financière et administrative, notamment sous forme de contributions aux réunions du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS;
- c) Liaison avec les autorités du pays hôte, les organisations non gouvernementales et d'autres entités extérieures sur les questions de gestion et les autres questions relatives aux ressources;
- d) Suivi et coordination des activités du Département afin d'assurer le bon fonctionnement du Bureau et du Département;
- e) Orientation stratégique et contrôle de la gestion en ce qui concerne la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement et du projet de progiciel de gestion intégré.

Tableau 28A.7

Ressources nécessaires : Direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	2 417,1	2 417,1	7	7
Autres objets de dépense	185,1	174,7	–	–
Total partiel	2 602,2	2 591,8	7	7
Fonds extrabudgétaires	180,6	180,6	–	–
Total	2 782,8	2 772,4	7	7

28A.18 Les ressources prévues, d'un montant de 2 591 800 dollars (en diminution nette de 10 400 dollars) permettront de continuer à financer sept postes (4 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 3 postes d'agent des services généraux) et couvriront les dépenses de fonctionnement (voyages du personnel, frais généraux de fonctionnement, dépenses de représentation, fournitures et matériel). La diminution de 10 400 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent s'explique par le fait que le montant des crédits demandés au titre du mobilier et du matériel (y compris du remplacement du matériel de bureau) est inférieur.

B. Programme de travail²

Tableau 28A.8

Ressources nécessaires, par composante

Composante	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Services de gestion	5 102,8	4 980,7	16	16
Administration de la justice : évaluation de la gestion	1 895,6	1 779,9	6	6
Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination	1 452,0	1 368,5	5	5
Total partiel	8 450,4	8 129,1	27	27
Fonds extrabudgétaires	10 376,7	12 262,7	10	10
Total	18 827,1	20 391,8	37	37

Tableau 28A.9

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

Composante	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
Services de gestion	61,3	31,3
Administration de la justice : évaluation de la gestion	21,9	66,3
Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination	16,8	2,4
Total	100,0	100,0

Tableau 28A.10

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	7 520,8	7 704,4	27	27
Autres objets de dépense	929,6	424,7	–	–
Total partiel	8 450,4	8 129,1	27	27

² Programme 1 du programme 24 du cadre stratégique pour la période 2010-2011. L'exécution du sous-programme 1 relève exclusivement du Département de la gestion.

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Fonds extrabudgétaires	10 376,7	12 262,7	10	10
Total	18 827,1	20 391,8	37	37

Composante 1 : services de gestion

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 980 700 dollars

- 28A.19 L'exécution de cette composante du sous-programme 1 incombe au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion. Les objectifs associés au sous-programme sont les suivants : a) jouer un rôle essentiel dans la promotion des bonnes pratiques de gestion dans l'ensemble du Secrétariat et dans l'adoption de nouvelles politiques, procédures et modalités de gestion et d'administration strictement conformes aux textes portant autorisation et aux règles et règlements pertinents; b) veiller particulièrement à l'efficacité de la communication avec les États Membres et au sein du Secrétariat au sujet de la réforme de la gestion, des questions de politique générale, du suivi et de l'évaluation des incidences des mesures de réforme et de la présentation de rapports à ce sujet; c) faciliter la responsabilisation des cadres supérieurs grâce à l'appui du Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires et en accordant l'attention voulue à leurs lettres de mission; d) examiner les conclusions et recommandations des organes de contrôle afin de recenser les lacunes d'ordre matériel et les faits à signaler et assurer le suivi de l'application de leurs recommandations; e) apporter un appui à la gestion dans le but de donner aux responsables les moyens d'améliorer les pratiques de gestion ainsi que les méthodes et procédures de travail dans l'ensemble de l'Organisation, mais aussi de rendre possible l'amélioration continue de la gestion et des processus. Le sous-programme couvre également les activités du secrétariat du Comité des marchés au Siège, chargé d'appuyer le Comité dans son travail de formulation de recommandations aux décideurs pour les propositions d'achats dépassant un certain montant, ainsi que le secrétariat du Comité central de contrôle du matériel, qui appuie l'action du Comité, chargé de formuler des recommandations sur les propositions de liquidation des biens et des avoirs de l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 28A.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer les services de gestion dans l'ensemble du Secrétariat afin d'en renforcer l'efficacité, l'utilité et la transparence

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration des politiques de gestion, des procédures et des contrôles internes du Secrétariat, dans le strict respect des textes portant autorisation et des règles et règlements pertinents

a) i) Toutes les politiques de gestion, les procédures et les contrôles internes nouveaux ou révisés respectent strictement les textes portant autorisation et les règles et règlements pertinents

Mesure des résultats

2006-2007 : 100 %

2008-2009 (estimation) : 100 %

2010-2011 (objectif) : 100 %

ii) Augmentation du pourcentage de recommandations des organes d'audit qui sont pleinement appliquées et des lacunes d'ordre matériel et faits à signaler qui ont été repérés et qui ont donné lieu à des mesures correctives effectivement prises

Mesure des résultats : pourcentage de recommandations majeures formulées par les organes de contrôle à l'intention du Département de la gestion qui ont été suivies d'effet

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation) : 55 %

2010-2011 (objectif) : 60 %

iii) Amélioration des délais d'exécution des tâches (réduction du nombre de mois, de semaines ou de jours requis)

Mesure des résultats : nombre de secteurs dans lesquels le temps d'exécution des tâches a été réduit

2006-2007 : 3

2008-2009 (estimation) : 5

2010-2011 (objectif) : 7

iv) Amélioration de la gestion des frais fixes d'administration par fonctionnaire des Nations Unies

Mesure des résultats : montant total des frais d'administration du Secrétariat imputables au budget ordinaire divisé par le nombre de postes inscrits au budget ordinaire

2006-2007 : 72 912 dollars

2008-2009 (estimation) : 76 374 dollars

2010-2011 (objectif) : 80 287 dollars

- b) Amélioration des méthodes, des outils et des techniques d'évaluation de l'efficacité et de la productivité dans les grandes fonctions de gestion et de service
- b) i) Mise en œuvre de mesures concrètes, telles qu'un tableau de planification, en vue de contrôler les fonctions des services de gestion

- Mesure des résultats* : nombre de mesures supplémentaires mises en œuvre au titre du suivi des services de gestion
- 2006-2007 : sans objet
2008-2009 (estimation) : 2
2010-2011 (objectif) : 3
- c) Efficacité accrue dans le cadre de l'examen de l'adjudication des marchés et de la liquidation des avoirs, dans le respect des principes de justice, d'intégrité et de transparence et des règles et règlements applicables
- c) i) Réduction du délai moyen de traitement des dossiers par le Comité des marchés du Siège
- Mesure des résultats* : nombre de jours requis pour le traitement d'un dossier par le Comité des marchés du Siège
- 2006-2007 : 10
2008-2009 (estimation) : 8
2010-2011 (objectif) : 7,5
- ii) Nombre de dossiers supplémentaires traités par le Comité central de contrôle du matériel
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 450
2008-2009 (estimation) : 475
2010-2011 (objectif) : 500
-

Facteurs externes

- 28A.20 Ces activités devraient permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les politiques de gestion – et les propositions de réforme connexes – sont approuvées par les États Membres et continuent d'être mises en œuvre par l'ensemble des services du Secrétariat.

Produits

- 28A.21 Les produits finals de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
- i) Services fonctionnels pour les réunions : environ sept séances officielles et 30 séances officieuses de la Cinquième Commission, environ trois séances officielles et six séances officieuses du Comité du programme et de la coordination; environ cinq séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : environ 20 rapports à l'Assemblée générale, notamment des notes transmettant les observations du Secrétaire général sur les rapports et les recommandations du Corps commun d'inspection (10); rapports du Secrétaire général concernant l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation (2); rapports sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (4); rapport biennal sur l'application des mesures visant à améliorer la gestion à l'échelle du système des Nations Unies (1); rapport sur les normes relatives aux conditions de voyage en avion (1);

- b) Services d'appui administratif :
- i) Appui aux activités de contrôle : rapports de synthèse aux organes de contrôle concernant la suite donnée à leurs recommandations (environ 10) et réponses récapitulatives aux projets de rapport et lettres de recommandations (40); observations d'ensemble du Secrétaire général au CCS concernant la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (environ 10); rapports semestriels au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires et au Comité de contrôle (4); réponses aux demandes de dérogation aux normes relatives aux conditions de voyage en avion (environ 250);
 - ii) Mise en service d'une application permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, du Bureau des services de contrôle interne et du Corps commun d'inspection;
 - iii) Mise en œuvre de la gestion du changement, d'initiatives axées sur le processus-métier et l'amélioration continue de la gestion et définition des meilleures pratiques en matière de gestion et d'administration;
 - iv) Organisation d'enquêtes auprès des clients, examen et analyse des réponses recueillies, et mise au point de mesures afin de mieux tenir compte des besoins des clients aux stades de la conception et de la fourniture de services administratifs;
 - v) Fourniture de services fonctionnels et techniques au Comité des marchés du Siège dans le cadre de l'examen annuel de plus de 700 projets d'attribution de marché et de la formulation de recommandations au Secrétaire général adjoint;
 - vi) Formation des membres des comités locaux des marchés;
 - vii) Fourniture de services fonctionnels et techniques au Comité central de contrôle du matériel dans le cadre de l'examen de plus de quelque 500 dossiers;
 - viii) Appui fonctionnel au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires concernant les lettres de mission des hauts fonctionnaires, au moyen de l'élaboration de recommandations techniques sur la forme et les indicateurs en la matière, et établissement des évaluations annuelles des résultats effectivement obtenus par rapport aux cibles fixées dans les lettres de mission en vue de leur présentation au Conseil;
 - ix) Appui fonctionnel au Comité de gestion en ce qui concerne le suivi du respect, au sein du Secrétariat, des recommandations des organes de contrôle.

Tableau 28A.12

Ressources nécessaires : services de gestion

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	4 812,0	4 807,5	16	16
Autres objets de dépense	290,8	173,2	–	–
Total partiel	5 102,8	4 980,7	16	16

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Fonds extrabudgétaires	3 276,1	3 837,0	7	9
Total	8 378,9	8 817,7	23	25

- 28A.22 Le montant prévu (4 980 700 dollars) permettra de continuer à financer huit postes (5 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 3 postes d'agent des services généraux) dans le Service de la coordination des politiques et du contrôle, quatre postes (3 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 1 poste d'agent des services généraux) dans le Service de l'appui à la gestion et quatre postes (2 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2 postes d'agent des services généraux) au secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel et couvrira les Autres objets de dépense connexes, dont la finalité sera le renforcement des capacités techniques nécessaires pour mener des activités d'analyse et d'évaluation dans des domaines tels que le suivi des techniques de gestion, la responsabilisation des cadres, l'évaluation de la performance, les mesures de réforme et le contrôle. Les propositions laissent apparaître une diminution nette de 122 100 dollars, qui s'explique principalement par la suspension de l'allocation de fonds aux services de consultation au titre des services de prévention de la fraude et de la corruption, car le projet concerné a été mené à son terme. L'Organisation suivra de près l'évolution de toutes les composantes de l'architecture de responsabilisation : ainsi, toute éventuelle lacune d'importance exigeant l'instauration de nouveaux mécanismes pour faire face à la fraude et à la corruption sera décelée et il en sera rendu compte à l'Assemblée générale.

Composante 2 : administration de la justice : évaluation de la gestion

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 779 900 dollars

- 28A.23 L'exécution de cette composante du sous-programme incombe au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion. Les demandes individuelles d'évaluation des décisions contestées, avant saisine du tribunal du contentieux, seront traitées dans les délais prescrits de 30 et 45 jours. L'évaluation par la direction sera l'étape finale qui permettra de déterminer si une faute a été commise ou si une mesure inappropriée a été prise, avant que l'affaire soit portée devant le premier degré de juridiction. La direction pourra ainsi avoir l'occasion de revenir sur sa décision, si nécessaire, et d'engager la responsabilité des auteurs en cas de décision inappropriée. Des mesures de responsabilisation adéquates seront établies pour s'assurer que les individus et l'Organisation sont comptables de leurs actes conformément aux résolutions et règlements applicables.

Tableau 28A.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : S'assurer que les décisions prises engagent davantage la responsabilité personnelle de leurs auteurs et que les décisions administratives inappropriées sont rectifiées avant que les intéressés forment un recours devant le système d'administration de la justice

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Surveillance renforcée des pouvoirs délégués en matière de décisions de gestion et responsabilisation plus poussée des cadres supérieurs	<p>a) i) Traitement dans les délais prescrits (30 à 45 jours) des demandes d'évaluation adressées à la direction</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : 80 % 2010-2011 (objectif) : 85 %</p> <p>ii) Diminution du nombre de décisions inappropriées ou erronées prises dans les divers bureaux et départements du Secrétariat de l'Organisation</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : 15 % de moins 2010-2011 (objectif) : 10 % de moins</p> <p>iii) Diminution du nombre d'affaires portées devant le Tribunal du contentieux des Nations Unies</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : différend réglé ou décision initiale annulée dans au moins 10 % des cas, ce qui évite que l'affaire soit portée devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies</p> <p>2010-2011 (objectif) : différend réglé ou décision initiale annulée dans au moins 10 % des cas, ce qui évite que l'affaire soit portée devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies</p>

Facteurs externes

- 28A.24 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées s'il n'y a pas d'augmentation notable du nombre de demandes d'évaluation et de décisions inappropriées ou incorrectes.

Produits

- 28A.25 Les produits finals de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Secrétaire général visant à préciser encore le rôle du Département de la gestion dans le cadre du processus d'évaluation, afin de garantir l'indépendance voulue au Groupe du contrôle hiérarchique;

- b) Services d'appui administratif : assistance pour l'évaluation des décisions administratives contestées par le personnel afin de déterminer la marche à suivre.

Tableau 28A.14

Ressources nécessaires : administration de la justice : évaluation de la gestion

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	1 303,2	1 556,8	6	6
Autres objets de dépense	592,4	223,1	–	–
Total partiel	1 895,6	1 779,9	6	6
Fonds extrabudgétaires	6 806,1	8 128,1	2	–
Total	8 701,7	9 908,0	8	6

- 28A.26 Le montant prévu (1 556 800 dollars) permettra de continuer à financer six postes (3 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 3 postes d'agent des services généraux) et couvrira le montant estimatif des Autres objets de dépense (223 100 dollars) concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les frais généraux de fonctionnement. La diminution nette de 115 700 dollars par rapport aux montants alloués pour l'exercice biennal 2008-2009 résulte de l'effet-report de la création de postes au sein du Groupe du contrôle hiérarchique conformément au nouveau dispositif d'administration de la justice et à la résolution 62/228 de l'Assemblée générale; elle est contrebalancée en partie par la non-reconduction de crédits ponctuels ouverts aux fins de la résorption du retard accumulé dans le traitement des dossiers dont étaient saisis la Commission paritaire de recours et le Comité paritaire de discipline, approuvés pendant la période d'élaboration du nouveau dispositif.

Composante 3 : services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 368 500 dollars

- 28A.27 Le secrétariat de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination leur fournit un appui fonctionnel et technique, notamment en organisant l'appui fonctionnel que les départements et services du Secrétariat leur apportent. Il s'acquitte également des fonctions suivantes :
- Octroi, avec la détermination voulue, d'une aide aux présidents et aux bureaux de la Commission et du Comité en vue de renforcer et de revitaliser leurs activités; fourniture de données d'analyse et de l'historique des travaux de ces organes aux fins de la formulation de propositions appropriées pour qu'ils puissent ensuite examiner;
 - Octroi, avec la détermination voulue, d'une aide aux représentants des États Membres sur toutes les questions liées à la programmation et à la conduite effective des réunions, notamment la distribution d'un programme de travail préliminaire ainsi que l'établissement, en temps voulu, de rapports et de communications;

- c) Coordination de l'application des résolutions, décisions et recommandations adoptées par la Commission et le Comité.

Tableau 28A.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter les délibérations de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination et faire en sorte qu'ils parviennent plus aisément à des décisions

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la communication concernant les questions d'organisation et de procédure relatives aux réunions et renforcement de l'appui technique et des services de secrétariat fonctionnels fournis aux États Membres et aux autres participants aux réunions

a) i) Établissement et présentation dans les délais à l'Assemblée générale des programmes de travail et de la version définitive des rapports de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination

Mesure des résultats : pourcentage de réunions se déroulant dans les délais, en bon ordre et selon les procédures requises

2006-2007 : 100 %

2008-2009 (estimation) : 100 %

2010-2011 (objectif) : 100 %

ii) Diminution du nombre de plaintes émanant de représentants d'États Membres auprès de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination en ce qui concerne le déroulement des réunions ainsi que le niveau et la qualité des services techniques de secrétariat

Mesure des résultats

2006-2007 : aucune plainte

2008-2009 (estimation) : aucune plainte

2010-2011 (objectif) : aucune plainte

Facteurs externes

28A.28 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies a) les séances et les sessions se déroulent comme prévu et les propositions des États Membres concernant le programme de travail convenu et les demandes relatives à la documentation sont reçues dans les délais et b) les États Membres participent activement et dans les délais aux travaux de la Commission et du Comité dans un esprit de coopération et de collaboration.

Produits

28A.29 Pour l'exercice biennal 2010-2011, les produits finals seront les suivants (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

- a) Service de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination :
 - i) Services fonctionnels et techniques offerts dans le cadre de séances officielles et de consultations officieuses à la Cinquième Commission (environ 640 séances et consultations) et au Comité du programme et de la coordination (environ 80 séances et consultations) afin de les aider à s'acquitter efficacement de leurs mandats respectifs;
 - ii) Planification et organisation des activités et services relatifs aux sessions de la Commission et du Comité;
 - iii) Conseils dispensés aux présidents et aux bureaux de la Commission et du Comité et aux États Membres;
 - iv) Notes sur le programme de travail et l'état de la documentation; 160 notes de procédure à l'intention des présidents (80 à l'intention du Président de la Cinquième Commission et 80 à l'intention du Président du Comité du programme et de la coordination); comptes rendus des séances; documents de travail et d'information, selon les besoins;
- b) Autres activités fonctionnelles : gestion et mise à jour des sites Web de la Commission et du Comité.

Tableau 28A.16

Ressources nécessaires : services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du Programme et de la coordination

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	1 405,6	1 340,1	5	5
Autres objets de dépense	46,4	28,4	–	–
Total partiel	1 452,0	1 368,5	5	5
Fonds extrabudgétaires	294,5	297,6	1	1
Total	1 746,5	1 666,1	6	6

28A.30 Le montant prévu (1 368 500 dollars) permettra de continuer à financer quatre postes (2 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2 postes d'agent des services généraux) et couvrira les besoins opérationnels connexes du secrétariat, notamment les dépenses liées aux heures supplémentaires et aux services contractuels en informatique. En outre, il couvrira l'abolition proposée d'un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et la création de deux nouveaux postes de la classe P-2, en conséquence du reclassement des fonctions. Grâce au poste de la classe P-2, un meilleur appui technique, administratif et fonctionnel sera apporté à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination pour leurs réunions. Le titulaire de ce poste aidera à établir le projet de programme de travail de la Commission et du Comité, procédera à des recherches et fournira des documents de référence pour la préparation d'exposés,

de notes et de déclarations à l'intention des présidents de la Commission et du Comité et des présidents de séances et il assurera la liaison avec les bureaux compétents du Secrétariat aux fins de l'établissement de la documentation. La diminution du montant demandé au titre des Autres objets de dépense (18 000 dollars) reflète la réduction du nombre des heures supplémentaires nécessaires et les moindres besoins en matière de mobilier et de matériel, compte tenu de leur durée de vie utile.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 15 652 500 dollars

28A.31 Le Service administratif du Département de la gestion fournit, à l'échelon central, des services administratifs, un appui et des conseils à l'ensemble du Département, c'est-à-dire au Bureau du Secrétaire général adjoint, au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, au Bureau de la gestion des ressources humaines, au Bureau des services centraux d'appui et au groupe chargé du plan-cadre d'équipement, aux titres suivants : ressources humaines, finances, administration générale. Il fournit des services administratifs du même ordre aux secrétariats du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité des commissaires aux comptes et il administre de façon centralisée la location de locaux et les travaux de transformation et d'aménagement du Secrétariat au Siège. La part imputable au budget ordinaire des frais associés au projet de progiciel de gestion intégré est également incluse dans l'appui au programme au titre du chapitre 28A.

Tableau 28A.17

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Service administratif				
Postes	3 784,4	3 634,7	17	16
Autres objets de dépense	263,6	241,9	–	–
Total (1)	4 048,0	3 876,6	17	16
Projet de progiciel de gestion intégré				
Objets de dépense autres que les postes	–	11 775,9	–	–
Total (2)	–	11 775,9	–	–
Total [(1) + (2)]	4 048,0	15 652,5	17	16
Fonds extrabudgétaires	18 173,0	70 254,1	–	1
Total général	22 221,0	85 906,6	17	17

28A.32 Le montant prévu pour le Service administratif (3 876 600 dollars) permettra de continuer à financer 16 postes (5 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 11 postes d'agent des services généraux) et couvrira les Autres objets de dépenses connexes. On observe une diminution de 149 700 dollars au titre des postes en raison de la cession d'un poste

d'agent des services généraux (Autres classes) au Bureau des technologies de l'information et des communications, dont le titulaire apportera un appui administratif au Bureau nouvellement créé s'agissant des activités de l'ancienne Division de l'informatique, qui recevait antérieurement l'appui du Service administratif. Les ressources autres que celles affectées à des postes couvriront les heures supplémentaires, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures, ainsi que le mobilier et le matériel du Service administratif. La diminution nette de 21 700 dollars à ce titre résulte de moindres besoins en matière d'acquisition et de remplacement de matériel de bureautique; elle est contrebalancée en partie par une augmentation du montant afférent aux services contractuels et aux frais généraux de fonctionnement pour couvrir l'augmentation du coût des télécommunications et des services d'informatique à rembourser au Bureau des technologies de l'information et des communications.

- 28A.33 Le montant proposé de 11 775 900 dollars pour la rubrique Subventions et contributions couvrirait la part imputable au budget ordinaire pour 2010-2011 du montant estimatif total du coût du projet de progiciel de gestion intégré, à savoir 78 506 000 dollars, sur la base du dispositif de partage des coûts dont le détail figure dans le document A/62/510/Rev.1 et qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262. Il convient toutefois de noter que l'analyse des besoins des utilisateurs n'a pas été menée à son terme et que ses conclusions seront communiquées dans le rapport complet qui sera soumis à l'Assemblée à sa soixante-quatrième session. Selon les premières estimations, le montant total brut du budget du projet pour 2010-2011 pourrait s'établir aux alentours de 186 millions de dollars, la part imputable au budget ordinaire s'élevant alors à 28 millions de dollars, soit quelque 16,2 millions de dollars de plus que le montant proposé à ce stade dans le présent document. Cependant, tant qu'il n'aura pas été mis la dernière touche à l'analyse et au rapport en question, on ne disposera pas d'éléments d'information définitifs quant aux éventuels coûts supplémentaires à prévoir.

Tableau 28A.18

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
(A/62/7)**

Le Comité consultatif recommande que, lorsqu'il assumera cette nouvelle responsabilité, le Bureau du Secrétaire général adjoint s'attache à améliorer l'utilité du rapport sur l'exécution du programme, tant pour les directeurs de programme que pour les États Membres, et à faire en sorte qu'il soit en conformité avec les objectifs de la budgétisation axée sur les résultats et qu'il contribue à leur réalisation. Il faudra examiner les moyens de mieux respecter les délais de présentation du rapport sur l'exécution du programme.

Les propositions d'amélioration du rapport sur l'exécution du programme, qui visent à faire en sorte qu'il soit davantage en conformité avec les objectifs de la budgétisation axée sur les résultats et contribue à leur réalisation, ainsi que les propositions concernant les ressources y afférentes, ont été présentées à l'Assemblée générale dans le rapport du Secrétaire général (A/62/701/Add.1), qui a été examiné par l'Assemblée (voir résolution 63/276). Dans les limites des systèmes existants, le Secrétariat examine actuellement diverses options qui permettraient de faire en sorte que le rapport sur l'exécution du programme englobe des éléments d'information concernant à la fois l'exécution du programme et celle du budget pour les mêmes activités,

Le Comité souligne en outre qu'il est nécessaire que le rapport sur l'exécution du programme porte à la fois sur les aspects relatifs au programme et sur les aspects financiers pour la période considérée et qu'un lien de nature financière soit établi entre les programmes et les activités afin que l'utilisation des ressources puisse être évaluée (par. VIII.13).

Le Comité recommande que le Département de la gestion donne des informations sur les mesures concrètes qu'il aura prises pour améliorer les pratiques de gestion à l'échelle de l'Organisation dans le contexte du projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 (par. VIII.14).

De l'avis du Comité consultatif, les initiatives visant à améliorer la gestion doivent émaner d'une autorité centrale si l'on veut parvenir à appliquer les mesures de réforme, à surmonter la résistance au changement et à maintenir la mobilisation à l'échelle de l'Organisation en faveur de nouvelles modalités de fonctionnement. Il engage le Département de la gestion à jouer un rôle plus dynamique sur les plans du pilotage des efforts de réforme et de l'amélioration des pratiques de gestion et des opérations et procédures administratives (par. VIII.15).

Comité des commissaires aux comptes [A/63/5 (Vol. I)]

Le Comité recommande que l'Organisation prenne une décision sur les propositions du Secrétaire général relatives au progiciel de gestion intégré du Secrétariat (par. 136).

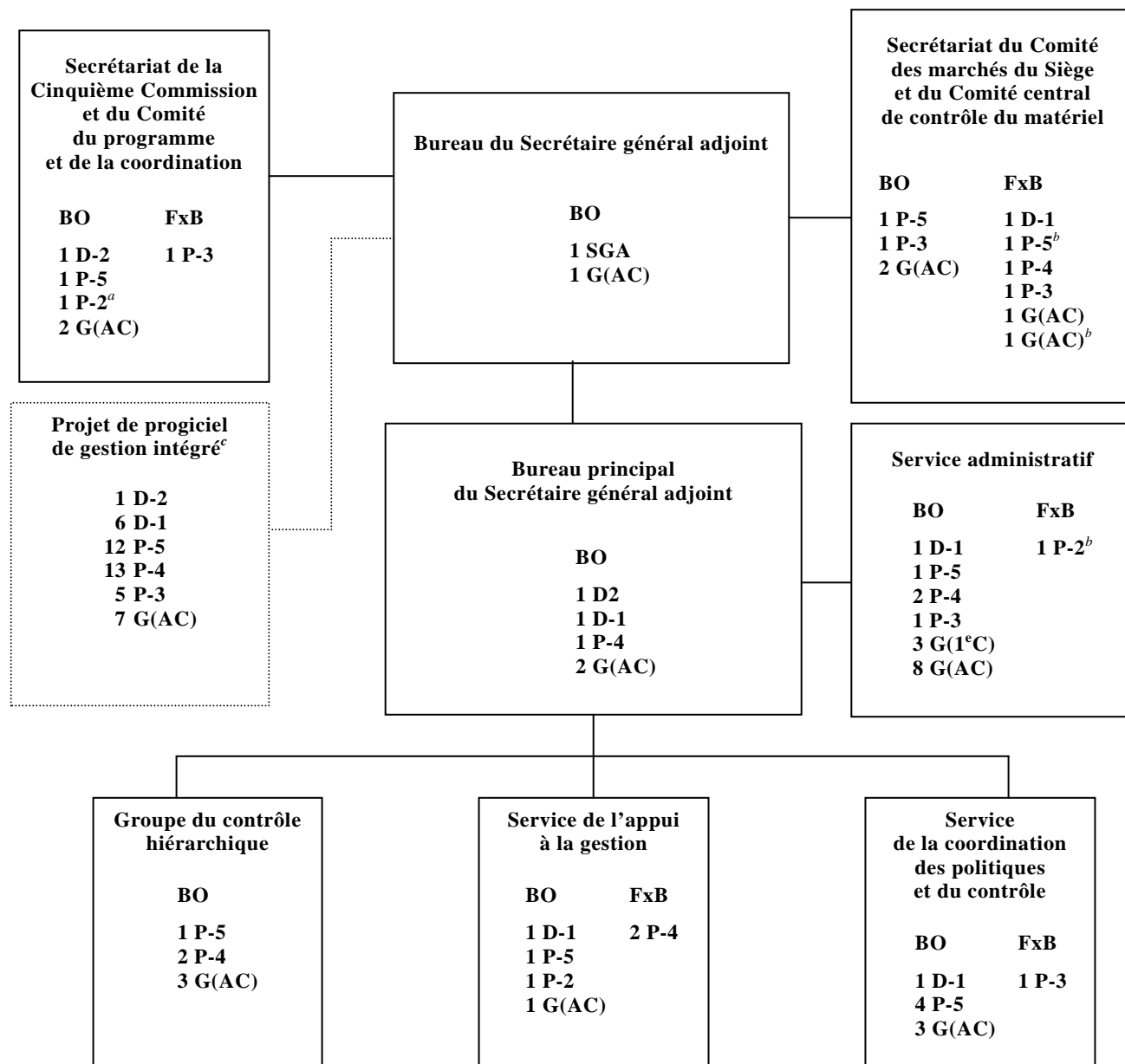
ce qui permettrait de procéder à une évaluation de l'utilisation des ressources.

Depuis la nomination du Secrétaire général adjoint à la gestion le 1^{er} juin 2008, plusieurs mesures de réforme visant à promouvoir de bonnes pratiques en matière de gestion ont été prises, axées notamment sur la réforme du système d'administration de la justice, sur celle de la gestion des ressources humaines et sur la création d'un dispositif de gouvernance qui facilitera la mise en œuvre du projet de progiciel de gestion intégrée, dont le but est d'obtenir que la gestion de toutes les ressources financières, humaines et matérielles soit englobée dans un seul système intégré pour l'ensemble de l'Organisation, y compris pour les missions de maintien de la paix et hors Siège. Le Comité de pilotage de la mise en œuvre des mesures de gestion du changement, présidé par la Vice-Secrétaire générale, examine régulièrement les progrès effectués au titre de ces initiatives.

Dans sa résolution 63/262, l'Assemblée générale a pris un certain nombre de décisions concernant le projet de progiciel de gestion intégré. Elle a approuvé le dispositif de gouvernance proposé par le Secrétaire général pour le progiciel, notant qu'il était distinct de la structure de gouvernance informatique et télématique. Elle a aussi approuvé le montant initial pour la mise en place du progiciel, la formule de partage des coûts pour le

financement du projet, proposée par le Secrétaire général au paragraphe 79 de son rapport (A/62/510/Rev.1), et l'institution d'un compte spécial pluriannuel pour la comptabilisation des recettes et des dépenses afférentes au projet. Pendant la partie principale de sa soixante-quatrième session, le Secrétaire général présentera à l'Assemblée un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet, qui portera notamment sur une évaluation des options possibles pour l'instauration d'un progiciel d'application plus restreinte, moins coûteux, et des dispositions à prendre par l'Organisation le cas échéant.

**Département de la gestion : Bureau du Secrétaire général adjoint
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal
2010-2011**



Abréviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; SGA = secrétaire général adjoint; G = agent des services généraux; 1^cC = 1^{re} classe; AC = Autres classes.

^a Reclassement à la classe P-2 d'un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe).

^b Poste nouveau.

^c Postes financés sur la base du budget ordinaire, du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de ressources extrabudgétaires.

Annexe

Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011

<i>A/62/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
28A.24 b) v)	Gestion des données permettant de suivre les progrès accomplis et l'effet des mesures d'amélioration de la gestion dans l'ensemble du système des Nations Unies et établissement d'un rapport semestriel à l'intention de l'Assemblée générale	1	Des systèmes de mesure des résultats ont été mis en place dans les différents bureaux du Département, qui permettent un suivi direct des progrès réalisés au titre des mesures d'amélioration.
28A.29 b) i)	Fourniture de services fonctionnels et techniques à la Commission paritaire de recours, au Comité paritaire de discipline et à la Liste des conseils au Siège	1	Ces entités ont été supprimées et le nouveau système d'administration de la justice a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/228.
28A.29 b) ii)	Formation des nouveaux membres de la Commission paritaire de recours aux aspects techniques et procéduraux du système interne d'administration de la justice	1	Voir les explications se rapportant au paragraphe 28A.29 b) i) ci-dessus
28A.29 b) iii)	Fourniture d'une assistance pour le règlement des affaires et de conseils aux fonctionnaires concernant les recours et les affaires disciplinaires	1	Voir les explications se rapportant au paragraphe 28A.29 b) i) ci-dessus
28A.29 b) iv)	Avis concernant les modifications à apporter au Règlement du personnel et aux textes administratifs et politiques générales relatifs à la procédure disciplinaire, aux recours et aux questions connexes	1	En vertu du nouveau système d'administration de la justice approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/228, ces fonctions seront assumées par le Bureau de l'administration de la justice et par le Bureau de la gestion des ressources humaines.
			5